

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de fournitures : Achat

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Montargis

M Le Député Maire

6, Rue Gambetta B.P. 719

45207 Montargis

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

OBJET DU MARCHÉ

FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

L'AVIS CONCERNE

Un marché public dans le cadre d'une procédure adaptée

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Variantes :

Pas de variante

Nature et étendue :

Marché à bons de commande séparé avec mini et maxi et un opérateur économique

Quantité ou étendue globale :

Les marchés sont conclus pour une période de 1 an à compter de la notification du contrat

Description des options :

Les marchés sont renouvelables pour 1 période de un an

Durée du marché ou délai d'exécution :

24mois

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités de financement :

Fonds propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Dans le cadre d'un groupement, celui-ci devra être un groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

Autres conditions :

La durée du contrat précitée est une durée maximum.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Forme juridique :

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ; Il est conseillé d'utiliser les formulaires DC4, DC5, DC7, ou documents équivalents sur papier en-tête

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ; Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Capacité technique :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50% : Valeur technique
40% : Prix des prestations
10% : Performances en matière de protection de l'environnement

CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des offres :

19/04/2010 à 17 H 00

Délai minimum de validité des offres :

90 jours

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

Documents non payants

MARCHE DIVISE EN LOTS

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- Lot N° n°1 Description : Sols et sanitaires des bâtiments
Quantité : minimum 4 200.00 Euros H.T. maximum 12 600.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°2 Description : Droguerie
Quantité : minimum 2 500.00 Euros H.T. maximum 7 600.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°3 Description : Hygiène des mains
Quantité : minimum 1 400.00 Euros H.T. maximum 4 000.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°4 Description : Usage unique
Quantité : minimum 1 700.00 Euros H.T. maximum 5 000.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°5 Description : Papier
Quantité : minimum 12 000.00 Euros H.T. maximum 35 000.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°6 Description : Hygiène alimentaire
Quantité : minimum 4 000.00 Euros H.T. maximum 12 000.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction
- Lot N° n°7 Description : Piscine
Quantité : minimum 4 200.00 Euros H.T. maximum 12 600.00 Euros H.T. pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour la période de reconduction

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

22/03/2010

ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre administratif et adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus

Mairie de Montargis

Service marchés publics 6, Rue Gambetta B.P. 719

45207 Montargis

Tél : 0238951068

Fax : 0238932684

Email : marches@montargis.fr

URL : <http://www.klecoon.com/?organisme=montargis>

Renseignements d'ordre Technique

Mairie de Montargis

6, Rue Gambetta B.P. 719

45207 Montargis Service Entretien

Tél : 0238951112

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif

28 rue de la Bretonnerie

45000 Orléans

Tél : 0238775900

PRECISIONS CONCERNANT LES DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS

Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme